



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Référence :
2026-06-05-07

Objet de la délibération :
Attribution du marché public de travaux de réaménagement de la Place de la Paix

Membres élus	19
Membres en fonction	19
Membres présents	17

Vote à main levée

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landser, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : ADRIAN Daniel, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, HELDER Marion, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

Excusées représentées :

Mme BARTHELEMY Carine donne procuration à Mme ZINGLE Mireille

Mme KEMPF Charlène donne procuration à M. LE CAM Nicolas

A été nommé secrétaire : DEMARK Hervé, Directeur général

Objet de la délibération : Attribution du marché public de travaux de réaménagement de la Place de la Paix

Monsieur le Maire rappelle que les services de la Mairie de Landser ont lancé une consultation afin de retenir un prestataire qui sera en charge des travaux de réaménagement de la place de la Paix.

Le bureau d'ingénierie BEREST Rhin Rhône, en collaboration avec le bureau d'études PARENTHÈSE ont établi un rapport d'analyse des 6 offres réceptionnées.

La société TRADEC a proposé l'offre financière, technique et environnementale la plus avantageuse au sens du Code de la commande publique et des critères établis dans le règlement de la consultation.

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 6° qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché public 2026_01_LANDSER - Réaménagement de la Place de Paix à la société TRADEC pour un montant de 334 124,50 € H.T, soit 400 949,40 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles dudit marché public.

DIT que les crédits nécessaires sont d'ores et déjà inscrits au Budget primitif 2026.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 6 juin 2026

Le Maire
Daniel ADRIAN



Le secrétaire
Hervé DEMARK

